



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 133 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le treizième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/70/343). Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014 [A/70/5 (Vol. V)] et du rapport correspondant du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité (A/70/338 et Corr.1, sect. III).

2. Aux fins de son examen, le Comité consultatif a rencontré le Secrétaire général adjoint à la gestion et d'autres représentants du Secrétaire général, ainsi que le Président et des membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes. Le Secrétariat lui a fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 octobre 2015.

3. Dans le treizième rapport annuel, présenté en application de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fait le point de l'évolution de la situation depuis la parution du douzième rapport (A/69/360) et répond aux demandes formulées par l'Assemblée dans sa résolution 69/274 A. À la section II du présent rapport, le Comité consultatif examine les principales recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport et à la section III, il s'intéresse aux questions relatives au champ d'application et au calendrier du projet. Il consacre la section IV du rapport aux ressources nécessaires et à la situation financière, y compris les coûts connexes, et fait porter la section V sur les mesures transitoires ayant trait aux activités qui se déroulaient dans la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et le bâtiment de l'annexe sud.



4. Le Comité consultatif rappelle qu'à la section VIII de sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a notamment : a) réaffirmé qu'elle était déterminée à ce que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud soient rénovées et prié le Secrétaire général de lui présenter selon les procédures établies, pour examen et approbation, des propositions de rénovation de ces deux bâtiments qui constituent des projets distincts du plan-cadre d'équipement; b) dit savoir que le déficit de financement du plan-cadre d'équipement, d'un montant de 154 852 400 dollars, devait être comblé; décidé d'ouvrir, pour inscription au compte du Fonds général, un crédit de ce montant; et autorisé le Secrétaire général à transférer un montant équivalent du Fonds général au fonds du plan-cadre d'équipement.

II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014

5. Le Comité des commissaires aux comptes a présenté un rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014 [A/70/5 (Vol. 5)] en application de la résolution 57/292 dans laquelle l'Assemblée générale lui demandait un rapport annuel sur la question. Il y évalue l'évolution de la situation au 31 mars 2015 en ce qui concerne les dépenses, le calendrier et le champ d'application du projet, le transfert des responsabilités et la valorisation des avantages et présente ses principales constatations dans le résumé. Les cinq recommandations du Comité sont énoncées aux alinéas a) à e) du paragraphe 17 du résumé et les réponses du Secrétaire général sont présentées à la section III de son rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité (A/70/338 et Corr.1).

Progrès généraux et évaluation d'ensemble

6. La figure I du rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/70/5 (Vol. V)] présente les principales étapes et le budget du plan-cadre d'équipement. Le Comité constate que depuis son rapport précédent en 2014, la situation a évolué comme suit : a) le bâtiment de l'Assemblée générale était presque terminé en septembre 2014 (l'essentiel des derniers travaux, dans la partie nord du sous-sol, a été achevé en décembre 2014); b) le poste nord de contrôle de sécurité a été terminé et livré en septembre 2014; c) le certificat d'achèvement des travaux du bâtiment du Secrétariat a été délivré et le bâtiment a été livré en mai 2015 (ibid., sect. A, par. 4). **Compte tenu des retards pris dans les premières étapes du projet et des conséquences de la tempête Sandy, le Comité consultatif est d'accord avec le Comité des commissaires aux comptes pour dire que l'Administration a remporté un succès de taille, car la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale a été terminée pour l'essentiel en septembre 2014, malgré des délais serrés, ce qui a permis à l'Assemblée de tenir le débat général de sa soixante-neuvième session dans les locaux rénovés** (ibid., résumé, par. 6).

7. Le Comité des commissaires aux comptes note par ailleurs que le projet, y compris les travaux d'équipement restant à réaliser, devrait être terminé au plus tard en décembre 2016, soit environ trois ans après la date prévue dans la stratégie accélérée IV (voir aussi par. 24) et que le projet se terminerait sans que les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud aient été rénovés, contrairement à ce qui avait été initialement prévu (voir sect. V).

8. Le Comité des commissaires aux comptes constate également que le coût des travaux résiduels est estimé à 35 millions de dollars, y compris la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, l'aménagement paysager et les travaux relatifs aux voies de desserte au niveau des 42^e et 48^e Rues (A/70/5 (Vol. V), résumé, par. 7, 8 et 15). Il note en outre que l'Administration a prévu de nouveaux travaux depuis la parution de son rapport précédent : le transfert provisoire des activités qui se déroulaient dans le bâtiment de l'annexe sud et la réalisation de travaux de portée limitée dans le bâtiment de la Bibliothèque, d'un montant estimé à 14 millions de dollars, seront financés au moyen du budget existant pour le plan-cadre d'équipement [voir par. 11 b)]. Le montant nécessaire pour que projet soit achevé est donc estimé à 49 millions de dollars (voir par. 45).

Prévisions concernant le coût définitif du projet

9. À la section VIII de sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a noté que le coût définitif du plan-cadre d'équipement, tel que l'avait présenté le Secrétaire général, était de 2 304,8 millions de dollars¹ (voir par. 49). Ce montant s'explique par la décision de l'Assemblée de ne plus faire relever les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud du plan-cadre d'équipement. Le Comité des commissaires aux comptes note que le montant de 65 millions de dollars prévu pour les deux bâtiments a servi à financer les dépassements de coûts afférents à d'autres bâtiments relevant toujours du plan-cadre, ce qui avait permis d'éviter une nouvelle mise en recouvrement auprès des États Membres. Il fait observer que même si le montant estimatif du dépassement des coûts semble réduit de 65 millions de dollars, cela correspond à la livraison d'un projet dont le champ d'application a été considérablement réduit (trois bâtiments rénovés au lieu de cinq) pour un coût supérieur aux prévisions initiales (A/70/5 (Vol. V), résumé, par. 4).

10. Le Comité des commissaires aux comptes note que même si le montant total du coût final prévu pour les travaux de construction n'a pas changé, le coût des sous-composantes du projet a considérablement évolué depuis son précédent rapport (ibid., sect. B, par. 14). Le coût estimatif des travaux d'équipement restant à effectuer par le Bureau des services centraux d'appui a augmenté de 8,5 millions de dollars depuis 2014 (ibid., tableau 4) et englobe les éléments suivants :

a) Alors que l'Administration avait initialement estimé à 1,9 million de dollars le coût de la démolition du bâtiment de la pelouse nord, le coût net est aujourd'hui estimé à 15,4 millions de dollars² (voir par. 34 à 38);

b) Le coût estimatif de l'aménagement paysager et celui des travaux sur la voie de desserte au niveau des 42^e et 48^e Rues ont été réduits de 3,0 millions et de 2,0 millions de dollars, respectivement.

11. Le Comité des commissaires aux comptes prend note également d'autres facteurs qui pourraient influencer sur les coûts (A/70/5 (Vol. V), sect. B, par. 15 à 20), en particulier :

¹ Le Comité des commissaires aux comptes chiffre le coût du plan-cadre d'équipement à 2,309 millions de dollars (montant brut), dont un montant de 4,2 millions au titre du centre informatique auxiliaire qui a été imputé au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (ibid., résumé, par. 3).

² Le montant indiqué correspond au coût estimatif net des travaux de démolition. Il ne comprend pas les éléments que l'entrepreneur est autorisé à conserver.

a) Le nombre d'avenants aux contrats est très élevé (quelque 4 300 jusqu'en mars 2015)³;

b) En 2014, l'Administration avait estimé que tout projet visant à reloger les activités hébergées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud ne pourrait pas être financé au moyen des crédits inscrits au budget du plan-cadre d'équipement et exigerait par conséquent des fonds supplémentaires (le montant correspondant, 14 millions de dollars, n'était pas compris dans le coût final annoncé par le Secrétaire général dans son douzième rapport annuel). Depuis, elle s'est ravisée et a confirmé que le financement pouvait se faire au moyen de fonds prévus pour le plan-cadre et affectés à la couverture d'une éventuelle insuffisance des indemnités versées par les compagnies d'assurance en dédommagement des dégâts causés par l'ouragan Sandy, fonds qui ne sont plus nécessaires⁴;

c) La réserve pour imprévus était totalement dépourvue en juin 2014 et aucun fonds n'était disponible pour faire face à d'éventuels dépassements de coûts découlant des travaux restants;

d) En juin 2015, 11 des 24 contrats n'étaient pas encore clôturés et les travaux se poursuivaient en vue de la livraison finale. S'il est vrai que les risques tendent à diminuer à mesure que les activités touchent à leur terme, il pourrait y avoir des frais supplémentaires lors de la clôture des contrats restants du fait de nouveaux avenants ou d'éventuelles réclamations présentées par des entrepreneurs.

12. Le Comité des commissaires aux comptes a mis en doute à plusieurs reprises la fiabilité de la méthode utilisée par l'Administration pour estimer les coûts du projet (ibid., par. 13 et 20). Selon lui, l'Administration n'a que partiellement mis en œuvre les recommandations qu'il avait formulées précédemment quant à la méthode à adopter pour estimer les coûts. À son sens, il est malaisé d'avoir confiance dans des estimations qui ne cessent de varier. Compte tenu de l'inexactitude des prévisions précédentes, le Comité estime que le Secrétariat devrait s'assurer que le montant de 49 millions de dollars prévu pour les travaux restant à effectuer est suffisant. Il constate également que le coût final prévu pour les travaux de construction est resté inchangé entre décembre 2013 et mars 2015, date à laquelle l'Assemblée générale a décidé de ne plus faire relever les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud du plan-cadre d'équipement (voir par. 4).

Valorisation des avantages du plan-cadre d'équipement

13. À la section VI de son treizième rapport annuel (A/70/343), le Secrétaire général expose les avantages que le plan-cadre d'équipement a selon lui déjà permis de concrétiser. Il indique que le projet a produit les résultats et avantages attendus

³ Le Comité signale que, compte tenu des incertitudes qui pesaient sur l'état des bâtiments, l'Administration avait adopté une stratégie permettant d'entamer les travaux de construction en se fondant sur des études incomplètes au lieu d'attendre des dossiers techniques complets et détaillés. Cela avait accru les risques et les incertitudes qui pesaient sur le projet, ainsi que son coût.

⁴ Le Comité des commissaires aux comptes signale que le Secrétaire général avait précédemment indiqué aux États Membres que la valeur totale assurée se chiffrait à 150 millions de dollars et qu'une demande d'indemnisation de 148,9 millions de dollars serait présentée (voir A/67/748). Selon les informations communiquées au Comité, la prise en charge et les indemnités ont été moins élevées que les montants indiqués, mais les montants versés par les compagnies d'assurances ont suffi à couvrir les pertes de l'Organisation.

par les États Membres, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale, et que depuis son achèvement, le complexe du Siège est économique sur le plan de l'énergie, débarrassé des matériaux dangereux, conforme aux normes applicables au bâtiment et à la sécurité et aux normes incendie de la ville hôte et entièrement accessible à tous (ibid., par. 26 et 31).

14. Le Comité des commissaires aux comptes constate que le projet a donné lieu à certaines améliorations immédiates et évidentes : les bâtiments et les sous-sols rénovés offrent un cadre de travail plus moderne, doté de systèmes et d'équipements sophistiqués, et la sécurité a été améliorée dans une bonne partie du complexe, cela sans qu'il soit porté atteinte à l'intégrité architecturale et esthétique du site ni à la continuité des opérations (A/70/5 (Vol. V), sect. E, par. 45).

15. Toutefois, comme le Comité des commissaires aux comptes l'a fait observer, les résultats escomptés du projet ont été mal définis et n'ont pas été assortis de paramètres objectifs permettant de mesurer les progrès réalisés et de calculer la rentabilité de l'investissement (A/70/5 (Vol. V), par. 45). Le Comité consultatif note que la manière dont certains des avantages quantifiables du projet ont été mesurés pose problème, de même que l'absence de données factuelles venant confirmer que ces avantages ont bel et bien été concrétisés. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le projet a notamment donné lieu à des réductions de 50 % au moins de la consommation d'énergie, de 45 % les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie et de 40 % de la consommation d'eau (A/70/343, par. 31). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a toutefois été informé qu'en ce qui concerne la consommation d'eau et d'énergie, les réductions susmentionnées n'étaient que des projections basées sur des modèles.

16. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Secrétariat a expliqué à plusieurs reprises pourquoi les objectifs d'écoviabilité énergétique fixés dans le plan-cadre d'équipement n'avaient pas été atteints :

a) Dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour 2016-2017, le Comité a été informé qu'on ne s'attendait pas à une diminution des dépenses d'électricité du Siège et que des crédits d'un montant de 25 929 900 dollars avaient été demandés pour couvrir ces dépenses en 2016-2017 (dont 20 855 800 dollars au titre de la consommation d'électricité)⁵. Il a en outre appris que si la consommation globale d'énergie avait effectivement diminué, les dépenses d'électricité devraient néanmoins rester stables en raison du passage d'un système de refroidissement par la vapeur à un système de refroidissement électrique, le coût de l'électricité étant proportionnellement plus élevé que celui de la vapeur. De surcroît, le Bureau des services centraux d'appui prévoyait que les travaux de construction en cours devant s'achever en 2016 feraient grimper la consommation d'énergie (A/70/7, par. VIII.96);

b) Dans le cadre de son examen du treizième rapport annuel du Secrétaire général, le Comité consultatif a appris, comme suite à ses questions, que pour pouvoir véritablement comparer les niveaux de consommation enregistrés avant et

⁵ Au paragraphe 7 du rapport publié sous la cote A/55/117, le Secrétaire général signale que si le plan-cadre d'équipement n'était pas mis en œuvre, les dépenses d'énergie de l'Organisation des Nations Unies, déjà parmi les plus élevées de New York, continueraient d'augmenter et passeraient d'environ 10 millions de dollars en 2001 à 28 millions de dollars en 2027.

après l'exécution du plan-cadre d'équipement, il faudrait attendre le démontage du bâtiment temporaire de la pelouse nord, car il était impossible de savoir quelle part de la consommation totale d'énergie et d'eau du Siège revenait à ce bâtiment [voir par. 16 c)]. Compte tenu de la nécessité de dûment prendre en considération les variations saisonnières, le Comité consultatif ne pourrait obtenir les renseignements demandés qu'une fois clôturé le premier cycle de facturation annuel suivant le démontage du bâtiment de la pelouse nord⁶;

c) Dans le cadre de son précédent audit, le Comité des commissaires aux comptes avait appris que le Secrétariat entendait commencer à rendre compte des économies d'énergie réalisées d'ici à la fin de 2015 et qu'il s'employait à installer du matériel et des systèmes de collecte de données sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et comptait évaluer l'efficacité énergétique de chaque bâtiment par rapport à sa consommation d'avant le plan-cadre d'équipement (A/69/5 (Vol. V), sect. D, par. 54). Durant son audit actuel, le Comité a toutefois été informé qu'en mars 2015, les systèmes de collecte de données sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et l'efficacité énergétique n'étaient toujours pas pleinement opérationnels et qu'il n'était donc pas possible d'évaluer la mesure dans laquelle les avantages escomptés avaient été concrétisés (A/70/5 (Vol. V), sect. E, par. 46).

17. Le Comité consultatif note que les réductions de 50 % au moins de la consommation d'énergie, de 45 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie et de 40 % de la consommation d'eau auxquelles le plan-cadre d'équipement aurait donné lieu ne sont que des projections basées sur des modèles et ne sont pas confirmées par des données concrètes. Le Comité est en outre d'avis que les explications du Secrétaire général reproduites aux paragraphes 16 a) à c) ne sont pas cohérentes. De surcroît, sachant que les trois bâtiments relevant toujours du plan-cadre d'équipement sont presque entièrement rénovés et opérationnels (le bâtiment du Secrétariat depuis septembre 2012, le bâtiment des conférences depuis février 2013 et le bâtiment de l'Assemblée générale depuis septembre 2014), le Comité estime qu'il devrait déjà pouvoir disposer d'informations permettant de comparer les niveaux de consommation d'eau, d'énergie et d'électricité avant et après l'exécution du projet.

18. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que celui-ci n'avait pas pu se pencher sur les questions liées à l'efficacité énergétique durant son audit et s'attacherait donc en priorité, dans le cadre de ses prochaines vérifications, à examiner les avantages décrits dans le rapport du Secrétaire général. Le Comité constate que rien ne vient confirmer que certains de ces avantages ont effectivement été concrétisés. **Le Comité consultatif fait observer que toutes les informations fournies quant aux avantages quantifiables qui découleraient du plan-cadre d'équipement doivent être corroborées par des données factuelles. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir les**

⁶ Sur la base des informations qu'il a reçues en réponse à ses questions, le Comité consultatif constate que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) recueille des informations détaillées sur la quantité d'énergie consommée à chaque étage et que toutes les économies découlant du projet qu'il est proposé d'entreprendre dans ses locaux pourront donc être mesurées au moyen de données véritablement comparatives.

renseignements voulus au Comité des commissaires aux comptes lors de son prochain audit annuel du plan-cadre d'équipement.

19. En outre, le Comité des commissaires aux comptes fait observer que l'Administration doit démontrer que les 2,3 milliards de dollars investis par les États Membres dans le plan-cadre d'équipement ont effectivement conduit à des améliorations, financières et autres, et notamment fournir une évaluation objective des résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés (ibid., par. 45). **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, dans ses prochains rapports annuels sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement et dans le rapport final sur l'exécution du projet, des informations sur les avantages effectifs du projet par rapport aux avantages escomptés (A/69/529, par. 15; voir aussi par. 50).**

20. En outre, le Comité des commissaires aux comptes est d'avis que les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement sont également des avantages à valoriser (A/70/5 (Vol. V), sect. E, par. 48). Il fait observer qu'au moment où l'administration entreprend une série de projets d'équipement, il importe tout particulièrement, compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, de réduire au minimum les dépassements de coûts et d'utiliser au mieux les contributions des États Membres. Selon lui, contrairement à la plupart des organisations, l'ONU n'a pas de pratique établie en ce qui concerne la gestion et l'exécution de grands projets, ce qui n'aide pas à dresser le bilan de l'expérience (voir par. 23). S'inspirant de sa connaissance des pratiques optimales en ce qui concerne l'exécution de grands projets, le Comité a publié un rapport sur les enseignements du plan-cadre d'équipement.

Étude du Comité des commissaires aux comptes sur les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement

21. En décembre 2014, faisant fond sur les rapports qu'il avait consacrés au projet au cours des 11 années précédentes et sur sa connaissance des pratiques optimales applicables, le Comité des commissaires aux comptes a publié une étude des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement⁷. Il y fait observer qu'à l'avenir, l'Organisation devra s'attacher à accomplir davantage avec les ressources dont elle dispose car dans le contexte des grands projets, les dépassements de coûts et, à plus forte raison, le gaspillage de moyens déjà restreints, sont de moins en moins acceptables. Le Comité dit espérer que son étude sera utile à l'administration, à ceux qui exercent des fonctions de gouvernance et aux représentants des États Membres chargés de contrôler l'utilisation des fonds alloués aux projets de ce type.

22. L'étude du Comité des commissaires aux comptes porte sur les huit thèmes suivants : gestion des actifs tout au long de leur cycle de vie; lancement des projets dans des conditions optimales; gouvernance, contrôles et assurance; rôle des différents acteurs dans le cycle de vie d'un programme; stratégies commerciales et stratégies de passation de marchés; gestion des risques et des imprévus; prévisions concernant les coûts, le calendrier et les résultats; gestion des portefeuilles et capacités institutionnelles. Elle met en lumière quelques-uns des grands enseignements généraux tirés du plan-cadre d'équipement, enseignements qui

⁷ « Lessons from the United Nations capital master plan », décembre 2014, disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/auditors/board/pdfs/Lessons%20from%20the%20Capital%20Master%20Plan.pdf>.

s'appliquent tant au niveau du projet qu'à celui de l'Organisation dans son ensemble. Le Comité des commissaires aux comptes est d'avis que l'Organisation aurait beaucoup à gagner à dresser le bilan de l'expérience acquise dans certains domaines clefs. Selon lui, il est très important de veiller à ce que les grands projets commencent bien car l'expérience montre qu'il est difficile et coûteux de réparer les erreurs commises. Conformément à la pratique optimale, il faut procéder à un examen rigoureux et obtenir les assurances voulues auprès d'experts indépendants avant le lancement de chacune des grandes étapes d'un projet. À cet égard, il convient dès le départ de se doter de bonnes capacités de gouvernance et de prise de décisions, de veiller à ce que le principe de responsabilité soit appliqué comme il se doit, de s'assurer que la stratégie d'exécution repose sur une gestion des risques et des imprévus transparente et de faire en sorte que l'équipe chargée du projet et les acteurs de la chaîne logistique travaillent en harmonie. **Le Comité consultatif se félicite de l'étude du Comité des commissaires aux comptes sur les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement.**

23. Le Comité consultatif relève qu'il semble au Comité des commissaires aux comptes que les enseignements du plan-cadre d'équipement ont été pris en considération durant les premières phases du plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations, notamment pour ce qui est de la nécessité de budgétiser les dépenses connexes dès le départ (A/70/5 (Vol. V), sect. E, par. 48). Le Comité consultatif rappelle par ailleurs qu'il a été informé, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour 2016-2017, que le Secrétariat s'employait à élaborer des « directives pour la gestion des projets de construction » qui devraient être achevées en décembre 2015 et adopterait ensuite une méthode standardisée de planification et de gestion des imprévus (A/70/7, par. XI.20). **Le Comité consultatif se félicite que le Secrétaire général s'efforce d'établir des directives relatives à la gestion des projets de construction de l'Organisation et espère que celles-ci seront achevées en décembre 2015. Le Comité réaffirme qu'il importe de dresser le bilan de l'expérience acquise et d'appliquer les enseignements retenus lors des futurs grands projets d'équipement (A/69/529, par. 16).**

III. Calendrier et cahier des charges

24. Dans son treizième rapport annuel (A/70/343, par. 1), le Secrétaire général décrit le plan-cadre d'équipement comme un projet dont l'exécution vient de s'achever, plusieurs activités de construction de moindre importance postérieures à la rénovation ayant continué d'être menées à bien après la fermeture, en juillet 2015, du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Toutefois, dans le même rapport, il confirme que le bâtiment provisoire de la pelouse nord sera démoli, conformément au cahier des charges, et indique que ce reliquat de travaux, dont l'achèvement est prévu pour la fin de 2016, sera géré par le Bureau des services centraux d'appui (ibid., par. 6 et 15). Ayant demandé des éclaircissements au Comité des commissaires aux comptes sur l'état d'avancement du projet, le Comité consultatif a été informé que le plan-cadre d'équipement était toujours en cours, puisqu'un certain nombre d'activités prévues par le cahier des charges n'avaient pas encore été menées à bien. Depuis la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, c'est le Bureau des services centraux d'appui qui poursuit la mise en œuvre du projet, notamment par les travaux d'équipement suivants : a) la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui doit débiter en octobre

2015; b) l'aménagement paysager, qui commencera après la démolition du bâtiment de la pelouse nord, au deuxième trimestre de 2016; c) les travaux de la rampe d'accès à la hauteur des 42^e et 48^e Rues, qui devraient durer 12 mois et s'achever pour décembre 2016. Par ailleurs, le Comité a été informé que, même si le gros des travaux des bâtiments principaux (ceux du Secrétariat, de l'Assemblée générale et des conférences) était terminé depuis septembre 2014 et que ces bâtiments étaient pour l'essentiel utilisables, de menus travaux de réparation étaient encore en cours (voir aussi par. 51 ci-après). La figure IV du rapport du Comité des commissaires aux comptes compare le calendrier initial et le calendrier révisé de réalisation des travaux (A/70/5 (Vol. V), fig. IV). **Le Comité consultatif estime, comme le Comité des commissaires aux comptes, que le plan-cadre d'équipement n'est pas encore terminé.**

25. S'étant également enquis de l'état d'avancement du projet auprès du Secrétariat, le Comité consultatif a été informé des activités du plan-cadre d'équipement qui restaient à exécuter. Il a également appris que toutes les autres activités inscrites au cahier des charges approuvé par l'Assemblée générale avaient été achevées ou le seraient pour la fin de 2016, hormis les travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud également approuvés par l'Assemblée (voir la section V ci-après).

Gestion des dernières activités par le Bureau des services centraux d'appui

26. Le Secrétaire général indique que, dans le cadre de la planification de la relève, le personnel qui avait acquis des compétences techniques et spécialisées dans le cadre du projet a été transféré au Bureau des services centraux d'appui pour y mener à bien les dernières activités (A/70/343, par. 24). Toutefois, le Comité consultatif note que dans son treizième rapport annuel, le Secrétaire général ne précise pas combien de postes du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement ont été récupérés par le Bureau des services centraux d'appui.

27. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé qu'à la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, un seul membre de l'équipe du projet, deux au plus, et une partie des fonds alloués au plan-cadre d'équipement seraient retenus pour les dernières activités à mener à bien (A/69/529, par. 26). Il note toutefois, à la lecture du rapport du Comité des commissaires aux comptes, que ce sont pas moins de huit fonctionnaires, trois sous-traitants et 20 consultants du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement qui ont été retenus, pour un montant estimé à 2,76 millions de dollars (A/70/5 (Vol. V), sect. C, par. 30). Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, le Secrétariat l'a informé que, si 20 consultants de la société chargée du plan-cadre d'équipement étaient effectivement engagés, certains ne l'étaient qu'à temps partiel, ce qui équivalait donc à 14 consultants à temps plein affectés aux activités suivantes : un aux prévisions de dépenses, cinq à la gestion de projet, quatre à la gestion des coûts et quatre à la gestion des documents. Le Comité des commissaires aux comptes, pour sa part, a informé le Comité consultatif que lorsque l'Administration lui avait fourni ces informations, la procédure d'audit était déjà bien avancée et qu'en conséquence, il n'a pas encore vérifié les travaux effectivement exécutés par les consultants (dans le cadre de contrats d'un montant total de 1,76 million de dollars jusqu'à la fin de 2015). Le Comité des commissaires aux comptes note que le recrutement de ce personnel permet de doter le Bureau des services centraux

d'appui des ressources spécialisées supplémentaires dont il a besoin pour parachever le plan-cadre d'équipement.

28. Ayant demandé davantage de précisions, le Comité consultatif a été informé que pour l'heure, le contrat régissant l'emploi des 20 consultants devait expirer fin décembre 2015. Toutefois, le Bureau des services centraux d'appui risque d'avoir besoin du personnel de la société de gestion de projet jusqu'en décembre 2016 pour assurer l'exécution des dernières activités (voir par. 51 ci-dessous pour le détail de ces activités). **Le Comité consultatif prend note de l'écart considérable qui existe entre l'effectif prévu et l'effectif réel de l'équipe retenue par le Bureau des services centraux d'appui, ainsi que du prolongement de l'engagement de ces recrues, d'ores et déjà prévu jusqu'en décembre 2016. Il compte sur le Secrétaire général pour communiquer à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera son treizième rapport annuel, des informations détaillées sur le nombre, les fonctions, le coût et le financement de l'ensemble du personnel récupéré du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, notamment des fonctionnaires, sous-traitants et consultants dont le Bureau des services centraux d'appui pourrait avoir besoin jusqu'en décembre 2016.**

Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord

Nouveau report de la démolition

29. Le Comité consultatif rappelle qu'à l'issue de l'examen du douzième rapport annuel du Secrétaire général, il avait signalé que le report proposé pour la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord – à fin 2015 – et l'aménagement paysager qui devait suivre représentait un nouveau retard par rapport au calendrier proposé par le Secrétaire général dans la mise à jour de son onzième rapport annuel (voir A/69/529, par. 27 et 28). Or, il note que, d'après le treizième rapport annuel, le chantier de démolition est encore retardé, puisqu'il doit débiter en octobre 2015 pour prendre fin début 2016, et être encore suivi des travaux d'aménagement paysager, qui s'achèveraient fin 2016, sous réserve de l'aboutissement des négociations avec le fournisseur retenu (A/70/343, par. 15).

30. Le Comité consultatif a demandé au Secrétariat de justifier sa décision de continuer à retarder la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord alors que le débat général de l'Assemblée générale est terminé, mais il n'a pas reçu de réponse satisfaisante. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le Secrétariat estimait que le calendrier proposé pour la démolition du bâtiment dans le treizième rapport annuel était conforme à la décision énoncée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 A (sect. VIII, par. 10). **Le Comité consultatif ne considère pas que le nouveau report de la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord proposé dans le treizième rapport annuel soit conforme à la décision énoncée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 A. Il note avec préoccupation que ce chantier, qui est inscrit au cahier des charges du plan-cadre d'équipement, n'a cessé d'être retardé. Il rappelle que l'Assemblée a réaffirmé, dans sa résolution 69/274 A, qu'elle était favorable à ce que le bâtiment temporaire de la pelouse nord soit démonté et enlevé rapidement. Il estime qu'il faudrait que le Secrétaire général applique sans plus tarder la décision de l'Assemblée.**

31. Le Secrétaire général indique qu'à la date où son treizième rapport annuel a été établi, on préparait les travaux de démolition et de démontage du bâtiment et les

fournisseurs avaient été invités à soumettre des offres. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un seul contrat avait été conclu pour la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord et l'aménagement paysager du site⁸. Le prestataire retenu devrait préparer le chantier de démolition entre fin octobre et décembre 2015, notamment en installant les équipements de protection nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des œuvres d'art de l'ONU. Dans l'intervalle, les départements et bureaux qui sont actuellement hébergés dans le bâtiment seraient transférés dans d'autres locaux⁹. La démolition proprement dite commencerait fin décembre 2015. Le Comité note que, d'après le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/70/5 (Vol. V), tableau 8), les travaux devaient s'étaler sur 10 mois (sept mois pour la démolition et trois mois pour l'aménagement paysager), alors que cette information ne figure pas dans le treizième rapport annuel du Secrétaire général.

32. Ayant demandé des précisions sur les travaux d'aménagement paysager de la pelouse nord, le Comité consultatif a été informé qu'une fois le bâtiment temporaire démolit, l'objectif serait de redonner à la pelouse son aspect d'origine. Cela nécessiterait d'apporter de la terre, de replanter de l'herbe et des arbres, de remettre en place les œuvres d'art offertes par les États Membres, de réaménager des allées et de refaire l'éclairage.

33. Le Comité consultatif demande au Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, en vue de l'examen de son treizième rapport annuel, des informations sur le calendrier précis et le cahier des charges des travaux de démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord et d'aménagement paysager du site, tels qu'ils sont prévus dans le contrat qui a été conclu.

Augmentation du coût de la démolition

34. Ayant demandé si le retard pris dans le chantier de démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord aurait des incidences financières, le Comité consultatif a été informé qu'un démarrage des travaux fin 2015 ne devrait pas avoir d'incidences financières, hormis celles liées aux fluctuations mineures que pouvait subir le marché de la construction dans la ville hôte.

35. En ce qui concerne l'augmentation, signalée par le Comité des commissaires aux comptes, du coût de la démolition, lequel est passé de 1,9 à 15,4 millions de dollars (voir par. 10 a) ci-dessus), le Comité consultatif note que cette information ne figure pas dans le treizième rapport annuel. Au contraire, le Secrétaire général indique qu'au 30 juin 2015, aucune augmentation du budget global ni du coût du projet n'était à prévoir, ni aucun changement dans le volume des travaux et le cahier des charges (A/70/343, par. 71 et 79). Ayant demandé des précisions, le

⁸ En 2014, le Secrétariat a indiqué que des appels d'offres distincts seraient organisés pour les travaux de démolition et les travaux d'aménagement paysager, conformément aux pratiques et procédures en vigueur en matière de passation de marchés (A/69/529, par. 27).

⁹ Le Comité consultatif a été informé que le bâtiment de la pelouse nord abritait actuellement des bureaux, des salles de cours et des espaces de stockage. Les bureaux et départements suivants y sont hébergés : le cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la gestion (le groupe chargé du déploiement d'Umoja au Siège) et le Bureau des affaires de désarmement. Au cours du débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le bâtiment abritait également un centre de presse, et des réunions lorsqu'il n'y avait pas de place ailleurs.

Comité consultatif a été informé que le montant initial de 1,9 million de dollars avait été calculé en fonction d'hypothèses optimistes et de l'information dont on disposait à l'époque, tandis que le montant définitif des prévisions de dépenses avait été calculé après le démarrage du projet, compte tenu de nouvelles informations. **Le Comité consultatif signale que dans son treizième rapport annuel, le Secrétaire général aurait dû mentionner l'augmentation sensible du coût des activités prévues dans le cahier des charges du plan-cadre d'équipement, ainsi que les moyens de la financer dans les limites du budget approuvé.**

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, d'après le Secrétaire général, tant que les prévisions de dépenses, même revues à la hausse, restaient dans les limites du montant total du chantier, leur augmentation n'avait pas d'incidences sur le budget du projet. Le Comité a voulu savoir sur quelles composantes du projet avait porté la baisse des prévisions de dépenses nécessaire pour compenser l'augmentation du coût de la démolition, mais il a été informé que le coût de la démolition était entièrement financé au moyen du budget existant, l'augmentation ayant été absorbée par les soldes non utilisés résultant de la baisse de diverses dépenses liées aux activités de construction en cours. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies par le Secrétariat sont insuffisantes et demande qu'elles soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le treizième rapport annuel.**

37. Le Comité consultatif a aussi voulu savoir si une partie de l'augmentation des prévisions de dépenses pouvait être imputable au fait que le prestataire devrait travailler en horaires décalés afin de limiter les nuisances sonores pour les activités menées dans les autres bâtiments. Il a été informé : a) que la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord aurait lieu pendant les heures habituelles des chantiers, à la fois par souci d'économie et en conformité avec les règles en vigueur dans la ville hôte concernant le bruit des travaux après l'heure normale de fermeture des bureaux; b) que le Secrétariat ne prévoyait pas que les travaux de démolition perturbent les réunions de l'Assemblée générale, compte tenu de la distance qui séparait le bâtiment de la pelouse nord des installations de conférence des bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences, et parce que les structures du bâtiment de la pelouse nord ne sont pas reliées aux autres bâtiments du complexe; c) que le Secrétariat prendrait des mesures pour limiter toute nuisance sonore qui pourrait survenir; le Secrétariat rappelle à cet égard que les travaux du plan-cadre d'équipement ont été quelquefois interrompus, lorsqu'ils perturbaient des réunions en cours.

38. Ayant également demandé des précisions au Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif a été informé que celui-ci ne savait pas très bien pourquoi les prévisions de dépenses n'avaient été révisées qu'en 2015, alors que les principaux facteurs de leur augmentation auraient pu être pris en compte plus tôt. Le Comité des commissaires aux comptes a mis plusieurs fois en doute la façon dont l'Administration prévoyait les dépenses au titre de ce projet (voir par. 9 à 12 ci-dessus). Ayant demandé des précisions au Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif a été informé que celui-ci employait un ingénieur du génie civil pour lui dire s'il trouvait le coût estimatif des travaux de démolition raisonnable. Bien que cet ingénieur n'ait noté aucune anomalie dans le montant global des prévisions de dépenses, il n'a pas pu tirer de conclusions définitives faute d'accès au cahier des charges détaillé.

Travaux liés à la sécurité à la hauteur des 42^e et 48^e Rues

39. Les travaux liés à la sécurité à la hauteur des 42^e et 48^e Rues comprennent le réaménagement des entrées nord et sud de la rampe d'accès pour permettre l'installation d'un quai de déchargement à la 48^e Rue, et la modification du dispositif de circulation à la 42^e Rue [A/70/343, par. 17 c)]. Le Comité consultatif note que les travaux liés à la sécurité à la hauteur des 42^e et 48^e Rues font partie des éléments du projet de plan-cadre d'équipement dont l'exécution a été retardée. Le Comité consultatif rappelle : a) qu'en mars 2014, le Secrétaire général lui avait indiqué que la date d'achèvement de ces travaux avait été reportée de 2014 à novembre 2015 et que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement s'attendait, à ce moment-là, à recevoir de la ville hôte les permis de construire nécessaires quelques mois plus tard (A/68/797, par. 5 et tableau 1); b) qu'en septembre 2014, le Secrétaire général prévoyait que les travaux relatifs à la sécurité au niveau des 42^e et 48^e Rues commenceraient au début de 2015 et seraient achevés vers la fin de 2016 (A/69/360, tableau 2).

40. Le Secrétaire général estime que, selon les estimations actuelles, qui sont contenues dans le treizième rapport annuel, l'installation des derniers dispositifs de sécurité au niveau des 42^e et 48^e Rues devrait commencer à la fin de 2015 et s'achever à la fin de 2016 au plus tard, sous réserve que les négociations avec le fournisseur retenu aboutissent. [A/70/343, par. 13 et 17 c)]. En outre, les travaux, qui dureront jusqu'à 12 mois, ne peuvent commencer qu'après la délivrance des permis nécessaires par la ville hôte. Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport du Comité des commissaires aux comptes, que le Secrétariat a revu à la baisse son estimation concernant la durée des travaux (de 18 à 12 mois), sans qu'il soit donné d'explication à ce sujet dans le treizième rapport annuel. Il rappelle qu'il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans son treizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, des informations et justifications claires concernant l'achèvement des travaux à mener à la hauteur des 42^e et 48^e Rues (A/69/529, par. 36). **Le Comité consultatif recommande que ces informations soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le treizième rapport annuel.**

41. En ce qui concerne la délivrance des permis de travail nécessaires, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'il ressortait des renseignements complémentaires qui avaient été communiqués à la Cinquième Commission le 6 mars 2015 que le Département des transports de la ville hôte avait publié, le 22 décembre 2014, une « déclaration négative » (indiquant qu'aucun problème n'avait été relevé) et avait ainsi achevé son examen environnemental en vue des travaux liés à la sécurité¹⁰. Conformément aux procédures de la ville hôte, c'est le fournisseur responsable des travaux qui est chargé de soumettre les demandes de permis (voir aussi par. 39 a) ci-dessus). Le Comité a été informé que le processus de sélection d'un fournisseur pour les travaux liés à la sécurité à la

¹⁰ Le Comité consultatif a également été informé qu'en 2013, lors de la planification des activités relatives à la sécurité, la ville hôte avait précisé au Secrétariat que la modification du dispositif de circulation au niveau des 42^e et 48^e Rues devait faire l'objet de deux examens distincts (le premier portant sur l'impact sur l'environnement et le deuxième comprenant des audiences publiques). À l'issue de ces examens, en 2014, les changements proposés ont été communiqués au Département des transports de la ville hôte.

hauteur des 42^e et 48^e Rues était en cours et que les permis de construire pourraient être demandés une fois qu'un fournisseur aurait été retenu par le Secrétariat. **Le Comité consultatif note que les autorités compétentes du pays hôte ont achevé leur examen des travaux liés à la sécurité à réaliser à la hauteur des 42^e et 48^e Rues en décembre 2014, mais qu'au 29 septembre 2015, la sélection d'un fournisseur par le Secrétariat était toujours en cours et les travaux correspondants continuaient de prendre du retard. Le Comité recommande que les dernières informations disponibles à ce sujet soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le treizième rapport annuel. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que le processus de recrutement aboutisse rapidement et les travaux soient achevés avant la fin de 2016.**

IV. Ressources nécessaires au projet, situation financière et coûts connexes

Budget et dépenses du projet

42. Comme le montre le tableau 2 du treizième rapport annuel, le Secrétaire général a revu à la baisse le montant estimatif des ressources nécessaires à l'achèvement du plan-cadre d'équipement, qui s'élève désormais à 2 150,4 millions de dollars, contre 2 215 millions de dollars dans le précédent rapport annuel (A/69/360, tableau 3). Il indique que la réduction de 64,6 millions de dollars est le résultat net : a) d'une diminution de 65 millions de dollars due à l'exclusion des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud des travaux exécutés au titre du plan-cadre d'équipement, comme l'a approuvée l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 A; b) d'une augmentation de 0,4 million de dollars des contributions volontaires reçues depuis la publication du précédent rapport annuel (A/70/343, tableau 2, note de bas de page). Le montant total des crédits approuvés au titre du projet (2 150,4 millions de dollars) comprend :

a) 1 876,7 millions de dollars de crédits affectés aux travaux prévus initialement (voir A/69/529, par. 40 a) et notes de bas de page 6 à 8 pour plus de détails);

b) 14,3 millions de dollars de dons, dont 0,4 million de dollars ont été versés depuis la parution du précédent rapport annuel;

c) 159,4 millions de dollars provenant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle du plan-cadre d'équipement;

d) 100 millions de dollars de fonds versés par le pays hôte aux fins du projet de réaménagement axé sur la sécurité.

43. Le Secrétaire général indique qu'avec un coût définitif estimé à 2 150,4 millions de dollars (voir aussi par. 49 ci-après), par rapport au budget initialement approuvé de 1 876,7 millions de dollars, auquel s'ajoutent 114,3 millions de dollars de contributions volontaires, le projet a donné lieu à un dépassement des coûts de

159,4 millions de dollars, soit 8 % (A/70/343, par. 74)¹¹. Il précise qu'au 30 juin 2015, aucune augmentation n'était prévue au titre du budget global du projet (ibid., par. 71 et 80).

44. Le Secrétaire général indique que le montant de 2 150,4 millions de dollars a été intégralement affecté au règlement des obligations échues au titre des activités de rénovation. Par ailleurs, au 30 juin 2015, le montant cumulé des dépenses engagées s'établissait à 2 137,9 millions de dollars, ce qui signifiait que 99,4 % du montant prévu jusqu'à l'achèvement avaient été utilisés (ibid., par. 73 et 78). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que les dépenses engagées au moment de la vérification des comptes se répartissaient comme suit :

a) Montant total des engagements de dépenses effectifs : 2 144 849 millions de dollars (99 % du budget et des engagements autorisés);

b) Montant total des dépenses et engagements de dépenses: 2 142,97 millions de dollars (99 % du budget et des engagements autorisés);

c) Montant total des décaissements : 2 011,72 millions de dollars (94 % du budget et des engagements autorisés).

45. On trouvera l'état récapitulatif le plus récent du montant total des dépenses engagées et des dépenses restant à engager dans le tableau 3 du treizième rapport d'activité annuel. Celui-ci indique que les dépenses consacrées au projet de juillet 2015 jusqu'à l'achèvement des travaux sont estimées à 55,4 millions de dollars, soit un montant net de 12,5 millions si l'on tient compte des 42,9 millions de dollars d'économies réalisées au titre d'annulations d'engagements. D'après le Secrétaire général, les dépenses prévues restantes concernent les activités succédant aux travaux de rénovation et les solutions provisoires adoptées pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, ainsi que la clôture et le rapprochement final des comptes afférents à l'ensemble des contrats encore actifs (ibid., par. 79 et 80). **Le Secrétaire général ne donnant pas le détail des dépenses prévues au titre de l'exécution des activités restantes, le Comité consultatif ne voit pas bien le rapport entre le montant qu'il indique à cette rubrique, soit 55,4 dollars, et le montant de 49 millions de dollars donné par le Comité des commissaires aux comptes (voir par. 8 ci-dessus). En outre, le Comité consultatif note que les dépenses prévues au titre des solutions provisoires adoptées pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud n'étaient pas prises en compte dans les prévisions de dépenses présentées dans le douzième rapport annuel mais figurent dans les prévisions de dépenses au titre des activités restantes dans le treizième rapport annuel (voir par. 11 b) ci-dessus). En conséquence, le Comité demande que le montant des dépenses ou engagements de dépenses et des décaissements au titre du projet, le détail des ressources nécessaires aux activités restant à exécuter d'ici à l'achèvement du projet et les éventuelles économies attendues de la clôture des contrats soient communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le treizième rapport annuel. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de faire figurer ces renseignements dans son quatorzième rapport annuel.**

¹¹ Selon les calculs du Comité des commissaires aux comptes, le montant total du dépassement de crédits s'élève désormais à 314 millions de dollars (16 %), dont 159 millions de dollars au titre des travaux de construction (8 % du budget approuvé) (A/70/5 (Vol. V), sect. B, par. 10).

46. Au 30 juin 2015, le montant restant à payer des contributions mises en recouvrement au titre du plan-cadre d'équipement pour l'année 2011 et les périodes antérieures s'élevait à 0,4 million de dollars. Les contributions volontaires avaient été acquittées dans leur totalité (A/70/343, par. 76). Le montant des intérêts créditeurs relatifs au solde des fonds du plan-cadre d'équipement devrait s'élever à 114,4 millions de dollars au 31 décembre 2015. En application de la section IV de la résolution 68/247 A de l'Assemblée générale, le solde des intérêts créditeurs à la fin de 2015 et de la réserve opérationnelle, soit un montant de 45 millions de dollars, ont été transférés à la trésorerie du compte du plan-cadre d'équipement pour le financement des dépenses restantes (ibid., par. 77).

Dépenses connexes et centre informatique auxiliaire

47. Le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2015, le montant total des dépenses connexes s'établissait à 139 740 300 dollars, soit une réduction de 71 700 dollars par rapport au montant indiqué dans le douzième rapport annuel (A/69/360, tableau 7), soit 139 812 000 dollars (A/70/343, tableau 4). Le Secrétaire général indique qu'aucune autre dépense n'est prévue à ce titre après juin 2015. Comme le montre le tableau 4 du rapport (ibid.), la réduction de 71 700 dollars s'explique par la baisse des dépenses engagées au titre du personnel temporaire du Bureau des services centraux d'appui (71 300 dollars) et aux économies plus importantes réalisées au titre d'annulations d'engagements contractés par le Département de la sûreté et de la sécurité (400 dollars). Le Secrétaire général indique que ces montants seront inscrits en tant que solde résiduel à rembourser aux États Membres (voir par. 52 ci-après).

48. Le coût final du centre informatique auxiliaire (déduction faite des économies réalisées au titre d'annulations d'engagements) est de 19,3 millions de dollars (dont un montant de 4,2 millions de dollars a été imputé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, conformément aux résolutions 63/269 et 64/228 de l'Assemblée générale). Le montant total des dépenses connexes (139,7 millions de dollars) et de celles relatives au centre informatique auxiliaire (19,3 millions de dollars) s'élève donc à 159 millions de dollars (A/70/343, par. 84).

Montant total des ressources nécessaires

49. Par rapport au montant de 2 304,8 millions de dollars mentionné par le Secrétaire général dans son douzième rapport annuel (A/69/360, tableau 6) et noté par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/247 A (voir aussi par. 43 ci-dessus), le montant total des ressources nécessaires au projet est estimé actuellement à 2 309,4 millions de dollars (A/70/343, tableau 5), répartis comme suit:

a) Projet et renforcement de la sécurité (2 150,4 millions de dollars), soit une augmentation de 0,4 million de dollars en contributions volontaires (voir par. 42 b) ci-dessus);

b) Dépenses connexes (139,7 millions de dollars), soit une diminution de 0,1 million de dollars (chiffre arrondi) (voir par. 47 ci-dessus);

c) Centre informatique auxiliaire (19,3 millions de dollars), dont 4,2 millions de dollars financés au moyen du compte d'appui (voir par. 9 et note 1 ci-dessus).

Futurs rapports sur le projet et économies potentielles

50. Le Secrétaire général indique que son quatorzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement sera présenté à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante et onzième session. Il est prévu de clôturer les comptes du projet lorsque les activités succédant aux travaux de rénovation restants seront achevées et que les derniers paiements des fournisseurs auront été versés, à la suite de quoi le Secrétaire général présentera un rapport final à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-douzième session (A/70/343, par. 87).

51. Le Comité consultatif note dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes que le coût final et les éventuelles économies réalisées ne seront pas connus avant la clôture de tous les contrats et l'achèvement des travaux¹² (A/70/5 (Vol. V), sect. B, par. 17). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de la date limite de clôture définitive des contrats du plan-cadre d'équipement encore en cours d'exécution, comme suit :

a) En ce qui concerne les activités de rénovation, le reste des travaux à compléter et des travaux de mise en service menés par la société de gestion des travaux de construction devrait être achevé d'ici à la fin du mois de novembre 2015. L'achèvement de ces travaux résiduels sera suivi par la réception, l'examen et la finalisation de la documentation requise. Les activités de liquidation pourront alors commencer, notamment le versement aux sous-traitants de la dernière tranche de la retenue de garantie, la présentation et le paiement des dernières factures, le rapprochement des comptes et leur clôture à la fin du mois de mars 2017;

b) Les contrats courant actuellement, concernant les activités postérieures à la rénovation activités, devraient être clôturés à la fin du mois de mars 2017 au plus tard, après la conclusion des travaux sous-jacents en décembre 2016 au plus tard;

c) Il est prévu que les contrats passés avec les architectes et consultants se termineront en décembre 2016 au plus tard.

52. Le Comité des commissaires aux comptes dit n'avoir trouvé aucun élément indiquant que l'Administration envisageait de restituer les excédents aux États Membres (Ibid., par. 18; voir la recommandation du Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 17 d) de son rapport). Le Secrétaire général indique que dans l'éventualité où il subsisterait un solde des ressources affectées au projet et aux dépenses connexes, les montants constatés seraient comptabilisés dans les états financiers définitifs, et une proposition sur la manière de les restituer aux États Membres figurerait dans le rapport final du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement (A/70/343, par. 87; voir également plus haut, par. 47, la réduction de 71,700 dollars sous dépenses connexes).

¹² En mars 2013, le Comité des commissaires aux comptes a constaté une réserve pour imprévus d'environ 20 millions de dollars non recensés provenant d'engagements inutilisés (économies). En juin 2015, l'Administration a estimé à 39,5 millions de dollars le montant cumulé des économies réalisées sur ses engagements envers le maître d'œuvre. Ce montant est inclus dans les 151,2 millions de dollars d'économies au titre d'engagements d'exercices antérieurs recensés dans le douzième rapport du Secrétaire général (A/69/360, tableau 4) et est réaffecté pour couvrir les dépenses liées à l'accélération du calendrier et aux demandes d'avenants (A/70/5 (Vol. V), sect. B, par. 17).

V. Bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud

53. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était déterminée à ce que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud soient rénovées et prie le Secrétaire général de lui présenter selon les procédures établies, pour examen et approbation, des propositions de rénovation de ces deux bâtiments, qui constituent des projets distincts du plan-cadre d'équipement (résolution 69/274 A, par. 14).

54. Dans la même résolution, l'Assemblée a rappelé le paragraphe 12 de la section IV de sa résolution 68/247 A et prié le Secrétaire général d'engager un dialogue de haut niveau avec la ville hôte afin de régler les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, et de lui rendre compte à ce sujet dans son treizième rapport annuel. Il ressort du treizième rapport annuel qu'en réponse à la demande de l'Assemblée, le Secrétariat a continué de s'employer à parvenir à un accord sur les mesures à prendre par la ville hôte pour remédier aux problèmes de sécurité qui se posent le long de la 42^e rue. Le Secrétaire général indique qu'à l'heure de soumettre son rapport, aucun progrès n'avait été accompli à cet égard (A/70/343, par. 59).

Mesures provisoires liées aux fonctions des deux bâtiments

55. Dans sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 64 et 72 du rapport du Comité consultatif (A/69/529) et prié le Secrétaire général de lui présenter, dans son treizième rapport annuel, les mesures prises et envisagées pour déplacer les activités actuellement exécutées dans les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud.

56. À cet égard, le Secrétaire général indique qu'au paragraphe 77 du douzième rapport annuel (A/69/360), il a informé l'Assemblée générale de son intention de réfléchir à des mesures provisoires visant à déplacer les activités exécutées dans ces deux bâtiments de façon à protéger le personnel de l'Organisation et à assurer la continuité des opérations. En conséquence, au début de 2015, le Secrétariat a entamé les travaux de planification et de construction visant à transférer certaines fonctions actuellement exécutées dans ces bâtiments de la manière la plus économique possible et à réduire le taux d'occupation du bâtiment de la Bibliothèque, comme l'a recommandé le Département de la sûreté et de la sécurité (A/70/343, par. 62).

57. Le Secrétaire général indique que le plan de réduction du taux d'occupation consisterait à limiter le nombre de fonctionnaires présents dans les salles situées du côté nord du bâtiment de la Bibliothèque et à vider le côté sud, qui servira uniquement d'espace de stockage de matériel et d'ouvrages. Ce plan exclut l'usage de l'auditorium et tout rassemblement au 4^e et dernier étage (penthouse) de la Bibliothèque (ibid., par. 63). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité maintenait son évaluation concernant l'occupation du bâtiment de la Bibliothèque dans le cadre de la « réduction du taux d'occupation ».

58. On trouvera aux paragraphes 64 et 65 du treizième rapport annuel des informations sur le déplacement de certaines des fonctions hébergées dans le bâtiment de l'annexe sud, notamment : a) que les salles de classe et certains bureaux

ont été déplacés au troisième sous-sol (sous le bâtiment temporaire de la pelouse nord); b) que la salle des interprètes et les postes de travail pour personnel de passage ont été transférés au 15^e étage du bâtiment du Secrétariat; et c) qu'à la suite de la fermeture de la cafétéria principale en juillet 2015, d'autres services de restauration ont été mis en place : i) rétablissement de services de restauration à l'extrémité sud du 4^e étage du bâtiment des conférences (là où se trouvait le restaurant du personnel (*Staff Café*)); ii) mise en place d'un service de plats à emporter au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat (là où se trouvaient les services postaux), et iii) création d'un point de commande en ligne et de collecte de ces commandes et d'un service de distribution de collations et de café à l'extrémité nord du hall du Secrétariat.

59. Selon le Secrétaire général, le coût des dispositions provisoires prises pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud est estimé à 14 millions de dollars, montant couvert intégralement par le budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (voir par. 11 b) ci-dessus). Sur ces 14 millions de dollars, 5 millions de dollars étaient destinés à des infrastructures pour les nouveaux services de restauration, 4 millions de dollars à la reconfiguration du bâtiment de la Bibliothèque et 5 millions de dollars à la création de nouvelles classes et salles de repos au 3^e sous-sol (A/70/343, par. 67).

VI. Recommandation

60. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre dans le cadre du treizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/70/343) sont énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 88 du rapport. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du treizième rapport annuel du Secrétaire général, compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport.**